

S.A. COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Siège social: Rue du Bois Sauvage 17 à 1000 Bruxelles
RPM Bruxelles
T.V.A. n° BE 0402.964.823

L'assemblée générale ordinaire spéciale se réunira le mercredi 28 avril 2010 à 10 h 30 au siège social de la société.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2009
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice 2009
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Décharge à donner au Commissaire
6. Mandats statutaires:
 - renouvellement pour une période de six ans en qualité d'administrateur exécutif, de Monsieur Vincent Doumier, dont le mandat est venu à échéance
 - renouvellement pour une période d'un an en qualité d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés, de Monsieur Luc Willame dont le mandat est venu à échéance
 - nomination pour une période de six ans, en qualité d'administrateur présenté par l'actionnaire principal, de Monsieur Patrick van Craen, en remplacement des mandats du Baron Fallon et du Baron Boone venus à échéance et non rééligibles
 - renouvellement pour une période de trois ans du mandat de commissaire, venu à échéance, de la s.c. sfd s.c.r.l.Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Messieurs Michel Denayer et Eric Nys et fixation des émoluments annuels à Eur 21.200 (hors TVA et indexables).
7. Approbation des conventions de gestion conclues entre Grimobel SA, Neuhaus Holding SA et Neuhaus SA le 15 octobre 2009. Ces conventions accordent à la SA Grimobel le droit de mettre fin à la convention de gestion tout en ayant droit à une indemnité égale à 18 mois de rémunération fixe et variable, en cas de changement de contrôle de la Compagnie du Bois Sauvage SA (application extensive de l'article 556 C.Soc.).
8. Divers.

Le Conseil propose d'adopter les propositions faites aux points 3 à 7 de l'ordre du jour et le Comité d'audit propose d'adopter le point relatif au renouvellement du mandat du commissaire.

Dépôt des titres jusque y compris le 22 avril 2010 aux sièges et agences de la Banque Degroof, de BNP Paribas Fortis, ou au siège social de la société. Les différents documents annoncés sont disponibles au siège social conformément au Code des Sociétés ainsi que sur le site web de la société à l'adresse: www.bois-sauvage.be.